

## A Renens, le PS s'oppose à la densification de Florissant

Par Jérôme Ducret. 06.10.2014

### Le parti, membre de la majorité à l'exécutif, dit non à la densification d'un quartier qui y est hostile.

A première vue, ça ressemble à une divergence d'opinions entre une Municipalité à majorité rose-rouge-verte et un composant de cette majorité. A Renens, le Parti socialiste vient en effet de publier une prise de position contre la densification du quartier renanais de Florissant. Un projet que la Municipalité a jusqu'ici fait avancer, sans en être l'auteur.



Les roses rappellent que le plan présenté aux habitants de Florissant avait suscité une vive opposition, matérialisée par une pétition ayant recueilli plus de 1800 signatures. Avec un taux moyen de signatures par bâtiment atteignant le chiffre record de 90%.

Le PS de Renens ajoute que la ville connaît une densité moyenne de population équivalant à 2,5 fois celle du reste du district de l'Ouest lausannois, pour une superficie de seulement 11% de ce même district. Une autre manière de dire que la commune est plutôt bonne élève dans ce domaine au sein de l'agglomération.

Le parti salue par contre d'autres projets en cours visant à créer dans cette commune de nouveaux quartiers dans des friches industrielles, comme par exemple à la Croisée, à Malley ou aux Entrepôts.

Un autre point critiqué réside dans la nature du projet de Florissant, où, toujours selon le PS, on risque de se retrouver avec un «quartier à trois vitesses», composé de bâtiments neufs, de bâtiments anciens mais rénovés, et de bâtiments anciens et non rénovés.

Face à cette prise de position, la syndique Marianne Huguenin, membre du POP, se veut très prudente. Elle affirme que la Municipalité est tout à fait consciente des oppositions des habitants et qu'elle en tient compte.

«Le projet n'a jusqu'ici pas été mis à l'enquête publique, précise-t-elle. Il a seulement été envoyé, sous une forme qui a déjà évolué par rapport aux dernières présentations publiques, aux services de l'Etat pour examen préalable. L'enquête n'aura lieu qu'après une nouvelle consultation de nos partis politiques, du GIF, le groupement d'intérêt de Florissant, et de la population.»

La syndique souligne aussi le fait que le projet a été initié par certains des propriétaires du quartier, et que dès lors l'exécutif communal avait l'obligation légale d'entreprendre ces démarches. «Cela dit, la Municipalité dans son ensemble a la conviction que l'on peut densifier à l'intérieur d'un quartier déjà constitué sans y diminuer la qualité de vie», conclut-elle.